PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN





FONDS DE RESISTANCE

Un soutien aux exploitations agricoles impactées par les aléas de production

LES + AVANTAGES

- Se faire accompagner pour prétendre à l'aide allant de 2 000 € à 20 000 €, à taux 0, pour couvrir vos besoins de trésorerie :
- → S'assurer de votre éligibilité et gagner du temps ;
- → S'appuyer sur une équipe expérimentée et monter son dossier sereinement

Votre cellule REAGIR vous accompagne dans la réalisation de votre dossier pour obtenir le fonds de résistance *

Cette aide à la trésorerie doit permettre de faire face aux aléas tels que la sécheresse et la crise sanitaire.

Elle est remboursable sur 2 ans, avec un différé de 3 ans (5 échéances) et une possibilité de remboursement anticipé.

Dépôt des dossiers jusqu'au 1er juin 2021.

* Sur une initiative de la Région Grand Est, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des départements.











Les critères d'éligibilité de l'exploitation

- → Les exploitations agricoles, sous statut individuel ou en société, exploitant à titre principal ou secondaire, de moins de 20 ETP salariés ;
- → Ayant subi des pertes de rendement, de recettes en faveur de l'autonomie alimentaire de l'exploitation et/ou une augmentation des charges (achat supplémentaire d'aliments ou de paille, etc.);
- → Avec une baisse de CA ou d'EBE d'au moins 15% par rapport à la période précédente dite « normale », le CA ou l'EBE étant chacun retraité des variations de stock et hors subvention d'exploitation;
- → Qui justifient d'un besoin de trésorerie de 2 000 € à 20 000 € entre la date de la demande et le 30 juin 2021:
- → Qui ont bénéficié d'un prêt bancaire inférieur à leur besoin de trésorerie, ou qui ne peuvent pas bénéficier d'un prêt bancaire (refus écrit) ou qui n'ont pas eu de réponse à leur demande.

Comment procéder?

- Je veille à ce que les critères d'éligibilité de l'exploitation soient respectés pour prétendre à la demande d'aide
- Je me rapproche de mon comptable pour remplir l'attestation de mes besoins de trésorerie
 - → Attestation téléchargeable sur le www.ardennes.chambre-agriculture.fr
- Je rassemble les pièces à joindre à ma demande, à savoir :
 - → Attestation remplie par mon comptable ;
 - → RIB de l'exploitation ;
 - → Extrait KBIS ou l'extrait K ou attestation INSEE mentionnant le numéro SIREN :
 - → Attestation MSA indiguant si exploitant à titre principal ou secondaire, ou cotisant solidaire ;
 - → Attestation du prêt obtenu (indiguant le montant), ou courrier de refus de prêt bancaire ou demande de prêt restée sans réponse sous un délai de 7 jours ou plus (courrier ou mail).
- J'effectue ma demande en ligne sur https://resistance.grandest.fr/aides jusqu'au 1er juin 2021

Vos interlocuteurs

Pour monter le dossier, avoir des informations ou un conseil, la Cellule REAGIR de votre département est à votre écoute!



Moussa GRICHE - 03 24 33 71 15 moussa.griche@ardennes.chambagri.fr



Lucie JACQUEMARD - 03 24 33 89 65 lucie.jacquemard@ardennes.chambagri.fr



Pascal TURQUIER - 03 24 33 06 01 pascal.turquier@ardennes.chambagri.fr



